Informations importantes sur les changements prochains au programme Ontario au travail

Renouvellement des services d'emploi (RSE)

Le Renouvellement des services d'emploi (RSE) est un nouveau modèle de prestation de services qui intègre les services d'emploi actuels du programme Ontario au travail (OT) à ceux d'Emploi Ontario (EO).

Dans le cadre du renouvellement des services d'emploi, le programme Ontario au travail collaborera avec Emploi Ontario, ainsi qu'avec d'autres organismes communautaires ou soutiens, pour vous préparer à décrocher un emploi à long terme.

Emploi Ontario aidera les bénéficiaires du programme Ontario au travail de nombreuses façons, notamment :

- Se renseigner sur les débouchés et les carrières;
- Rédiger un curriculum vitæ;
- Se préparer à un entretien professionnel;
- Acquérir des compétences liées à l'emploi;
- Participer à des séances de formation;
- Trouver et conserver un emploi.

Des ressources, des services, des ateliers et des programmes vous seront proposés pour vous aider à entrer sur le marché du travail, à conserver votre emploi et à y progresser.

Qu'est-ce qui change pour vous?
Ontario au travail est un programme axé sur l'emploi qui exige que vous participiez à des activités de préparation à l'emploi pour continuer à recevoir une aide financière mensuelle.

Les activités d'aide à l'emploi seront désormais offertes par Emploi Ontario et le nombre de fournisseurs de services d'emploi qui travaillent avec les clients d'Ontario au travail augmentera, ce qui vous offrira davantage d'options.

Votre chargé de cas du programme Ontario au travail vous rencontrera et vous accompagnera dans différents aspects qui vous aideront à vous préparer à vous lancer (ou à retourner) sur le marché du travail. Votre chargé de cas :

- Vous mettra en relation avec divers soutiens communautaires;
- Discutera de questions qui peuvent concerner votre sécurité personnelle;
- Vous parlera de la santé et des aptitudes à la vie quotidienne qui peuvent nécessiter des soutiens.

En d'autres termes, les critères de participation ont été assouplis pour inclure la participation à des services, programmes et ressources qui vous prépareront à l'emploi.

Lorsque vous serez prêt(e), le programme Ontario au travail vous orientera directement vers Emploi Ontario. Une fois que votre demande a été acceptée, votre agent d'Emploi Ontario et votre chargé de cas d'Ontario au travail collaboreront pour vous aider à atteindre vos objectifs personnels et en matière d'emploi. Votre chargé de cas d'Ontario au travail pourra continuer à vous soutenir pendant que vous travaillez avec Emploi Ontario.

Les conditions de participation sont obligatoires pour rester admissible à l'aide financière. Toutefois, cette exigence dépend de votre situation particulière. Votre dossier sera revu et surveillé par le personnel d'Ontario au travail et d'Emploi Ontario pour garantir que vous recevez les soutiens et services dont vous avez besoin.

Qu'en est-il de mes prestations?
Les prestations liées aux besoins de soutien personnel seront examinées par votre chargé de cas du programme Ontario au travail afin de déterminer votre admissibilité. Les prestations liées aux soutiens à l'emploi seront examinées par votre chargé de cas d'Emploi Ontario pour déterminer votre admissibilité.

Prochaines étapes
Au cours des prochains mois, votre chargé de cas communiquera avec vous pour effectuer une évaluation et créer un plan d'action. Il s'agit de deux nouveaux outils de gestion de cas dans le cadre du Renouvellement des services d'emploi pour évaluer vos besoins et créer un plan qui vous aidera le mieux possible.

Si vous avez des questions ou des préoccupations au sujet de ce que ce changement signifie pour vous, communiquez avec votre chargé de cas du programme Ontario au travail.